AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-7-75064257

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

~~Z. I. Beaune-Savigny~~ - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

~~Régisseur de recettes de la~~ Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

ATTENTION : Notre nouvelle adresse postale : Z.I. Nord - 21206 BEAUNE

Bulletin n° 41 - Juillet 1975

7 Juillet 1975

VIGNE

MILDIOU : La situation reste très satisfaisante dans l'ensemble des vignobles de la Circonscription, la présence de la maladie se limitant à quelques taches ou à de rares foyers très limités. Cependant la vigne, qui a atteint le stade "nouaison", est encore sensible ; bien que les récentes conditions climatiques n'aient pas été très favorables au mildiou, la protection n'est plus guère assurée depuis la dernière application préconisée par la Station. Il convient donc de rester vigilant et nous conseillons un nouveau traitement dans les tous prochains jours en s'efforçant d'assurer une bonne couverture des grappes.

OIDIUM : Le risque de développement de l'oïdium subsistant, ajouter un soufre mouillable à la bouillie anti-mildiou.

TORDEUSES (Cochylis-Eudémis) : Notre bulletin (n° 37) du 27 mai attirait l'attention des viticulteurs sur l'importance du premier vol et conseillait un traitement insecticide à effectuer dans les jours suivants. Les intéressés ayant pris leurs responsabilités, un certain nombre de parcelles n'ont pas été traitées ; dans d'autres cas l'application a été trop tardive ou défectueuse (grappes insuffisamment protégées) ; aussi les dégâts causés par la première génération de "vers" ont-ils pu parfois être assez sensibles. Faut-il redire que dans les situations favorables aux "vers" de la grappe, une attention toute spéciale s'impose? Il s'agira donc d'apporter une attention particulière au deuxième vol et d'assurer la protection dans les meilleures conditions. Rappelons que le succès de la lutte ne dépend pas seulement de la date d'intervention et de l'efficacité des produits mais en grande partie du soin avec lequel le traitement est exécuté, l'insecticide devant pénétrer dans les grappes afin de les recouvrir le mieux possible. Avec les pulvérisateurs classiques une certaine pression est donc recommandée.

Les températures nocturnes relativement peu élevées jusqu'au 1er juillet ont bloqué l'activité des papillons et le deuxième vol n'a pas encore débuté. Il est donc encore trop tôt pour une nouvelle application d'insecticide, aucun traitement contre les "vers" de la grappe ne paraissant se justifier actuellement : dans les vignes où des attaques se sont produites les chenilles de la première génération terminent leur évolution et par la même leurs dégâts.

MAIS

PYRALE : Les premières sorties de papillons ont été enregistrées le 18 juin, mais jusqu'à présent les vols sont faibles dans les différents secteurs de production où sont installés des pièges. Les traitements qui se justifient dans les cultures des zones habituellement infestées peuvent donc être retardés au maximum sans toutefois dépasser le stade "fin de cornet"(50% des panicules mâles visibles) afin de permettre une bonne rétention des insecticides utilisés (granulés).

Les produits suivants sont actuellement autorisés contre la pyrale du maïs, les spécialités commerciales étant habituellement utilisées à la dose de 25 Kg/ha :

- parathion (2,5 % matière active) : Ecadion granulé ; Sopral micro granulé
- fénitrothion(3 % " ") : Carpodion G
- tétrachlorvinphos (5 % matière active) : Gardona G 5
- chlorpyrifos (1,5 % matière active) : Dursban 1,5 G
- phoxime (5 % matière active) : Agridine 5 G, Volaton
- bacillus thuringiensis (préparation biologique) : Bactospéine ; Dipel

Le DDT reste autorisé (Dédégranox, Irizol 5 DT, Ditox granulé) mais cet insecticide est déconseillé pour les cultures destinées au fourrage et à l'ensilage : risques de résidus.

P. 1479

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le premier vol de carpocapse reste soutenu et les températures crépusculaires de la dernière semaine de juin ont été favorables aux pontes. Il est donc conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès que possible et au plus tard avant la fin de la semaine.

OIDIUM DU POMMIER : Poursuivre la lutte.

POMME-DE-TERRE

MILDIOU : Un traitement fongicide est conseillé sur toutes cultures dont l'arrachage n'est pas envisagé à bref délai (variétés hâtives en zones de primeurs ou plantations d'amateurs).
DORYPHORE : Ajouter un insecticide si besoin est.

BETTERAVES

PUCERONS : La présence de pucerons a été décelée dans une proportion telle qu'un traitement peut être justifié. Repérer les colonies entre les feuilles du centre et intervenir si nécessaire.
TEIGNE : Quelques chenilles de teigne se trouvent également au coeur des betteraves, pouvant laisser craindre une attaque plus importante de deuxième génération.

Les Ingénieurs :

J. SONDEY - J. C. RICHARD

G. FLAMANT

Chef

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET